\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Presidente de la República Nicolás Maduro

Palacio de Miraflores,

Av. Nte. 10, Caracas 1012, Caracas, Venezuela

**c/o** Ambassade de la République
Bolivarienne du Venezuela

Waldeggstrasse 47

Postfach 237

3097 Liebefeld

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Nous écrivons pour demander la libération et la protection de la vie et de l’intégrité de toutes les personnes privées de liberté pour des raisons politiques au Venezuela, notamment les membres de l’opposition qui ont été punies pour leurs opinions politiques.**

Selon des informations reçues par Amnesty International, les autorités vénézuéliennes se rendent coupables de disparitions forcées afin de soustraire des détenu·e·s à la protection de la loi et de faciliter actes de torture et autres mauvais traitements contre ces personnes, voire contre leurs proches. Dans de nombreux cas, même lorsque la famille parvient à localiser la personne détenue, celle-ci est soumise à une détention au secret prolongée, arbitraire et totale.

Dans les cas de **Pedro Guanipa, Perkins Rocha, Rafael Ramírez, Américo de Grazia, Biagio Pilieri, Freddy Superlano, Luis Somaza, Alfredo Díaz, Luis Palocz, Ricardo Estevez, Jesús Armas, María Oropeza, Nélida Sánchez, Roland Carreño, Williams Dávila** et **Edwin Moya**, un grand nombre des familles n’ont pas su où ils se trouvaient pendant des jours, voire des semaines. Dans certains cas, elles n’ont toujours pas la certitude absolue que leurs proches se trouvent dans le centre de détention où les autorités affirment les détenir et, bien souvent, elles ne parviennent à les retrouver que grâce à des informations non officielles.

Les disparitions forcées, la torture et les autres formes de mauvais traitements sont absolument interdits par le droit international relatif aux droits humains. Les victimes de ces crimes de droit international ont droit à la vérité, à la justice, à la réparation et à des garanties de non-répétition. À cette fin, les enquêtes menées par des tribunaux indépendants à l’étranger sont d’une importance capitale.

**Nous vous demandons de libérer immédiatement les personnes susmentionnées et toutes les personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques et de garantir, pendant leur détention, des visites familiales, la désignation d’un avocat de confiance, des soins médicaux et toutes les garanties d’un procès équitable.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération,

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copies**

- Ambassade du Brésil, Monbijoustrasse 68, 3007 Berne / Fax: 031 371 05 25 / E-mail: brasemb.berna@itamaraty.gov.br

- Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne / Fax: 031 350 14 09 / E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co

- Ambassade d'Espagne, Kalcheggweg 24, 3006 Berne / Fax: 031 350 52 55 / E-mail: emb.berna@maec.es

- Ambassade des États-Unis d'Amérique / Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne / Fax: 031 357 73 20 / bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov